



**PROCES-VERBAL BIS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 27 MAI 2026**

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente.

Date de convocation : 21/05/2026
Nombre de membres : 11
Nombre de membres en fonction : 11
Quorum : 6
Nombre de membres présents : 11
Nombre de procuration : 0

MEMBRES PRESENTS :

NOM	PRENOM	QUALITE	VILLE
SCHNEIDER	Elisabeth	Maire - Présidente du CCAS	BERGHEIM
HALBOUÏ	Sidonie	Adjointe au Maire - Membre du CCAS	BERGHEIM
BECKER	Patricia	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
KNICHEL	Charlotte	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
LEHMANN	Dominique	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
ROLLI	Gabrielle	Conseillère Municipale - Membre du CCAS	BERGHEIM
DESAUGES	Estelle	Membre du CCAS	BERGHEIM
DUSSOURT	François	Membre du CCAS	RIBEAUVILLE
GENG	Viviane	Membre du CCAS	BERGHEIM
NIEBEL	Laetitia	Membre du CCAS	BERGHEIM
VOGT	Robert	Membre du CCAS	BERGHEIM

ETAIT ABSENT EXCUSE ET NON REPRESENTE : Néant.

ETAIT ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE : Néant.

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant.

AUTRES PARTICIPANTES :

Mme LASSIAT Christelle, Responsable de l'équipe d'action sociale de proximité du Territoire de Sainte-Marie-aux-Mines, CeA

Mme CICCI Fiona, Assistante sociale, Espace de Solidarité Alsace de Ribeauvillé

Mme STADLER Marine, Assistante sociale Sénior, Espace de Solidarité Alsace de Ribeauvillé

Mme DEJONGHE Valérie, Secrétaire Générale

AUTRE PARTICIPANT EXCUSE : Néant.

AUTRE PARTICIPANT NON EXCUSE : Néant.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du bureau
2. Election du Vice-président
3. Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président du CCAS et à son Vice-Président
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2026
5. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
6. Points divers

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente ouvre la séance régulièrement convoquée en date du 21 mai 2026. Elle souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée qui se présente à tour de rôle. Elle informe les nouveaux membres du rôle, du fonctionnement et des actions menées par le CCAS de Bergheim, ainsi que de leur devoir de réserve, en particulier lors de l'examen en réunion des situations des personnes en difficulté. Elle passe ensuite à l'ordre du jour, dont le premier point porte sur l'installation du bureau.

Au préalable, il est proposé de désigner Madame Sidonie HALBOUT, secrétaire, assistée de Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire.

1. INSTALLATION DU BUREAU

VU l'arrêté du maire n° 2026/067 du 21 mai 2026 portant désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la ville de Bergheim

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente, déclare installer dans leurs fonctions les délégués suivants en leur qualité de **membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Bergheim.**

Membres élus par le Conseil Municipal :

- Madame Patricia BECKER
- Madame Sidonie HALBOUT
- Madame Charlotte KNICHEL
- Madame Dominique LEHMANN
- Madame Gabrielle ROLLI

Membres désignés par le Maire :

- Madame Estelle DESAUGES, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin
- Monsieur François DUSSOURT, représentant de la Conférence Caritative Saint Grégoire de Ribeauvillé et Environs
- Madame Viviane GENG, représentante du Club des Aînés « Les Joyeux Vignerons » de Bergheim
- Madame Laetitia NIEBEL, représentante des Associations de Personnes Handicapées
- Monsieur Robert VOGT, représentant du Club des Aînés « Les Joyeux Vignerons » de Bergheim.

2. ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Madame Sidonie HALBOUT est proposée en tant que Vice-Présidente. Aucune autre candidature n'est présentée. A l'issue du vote, Madame Sidonie HALBOUT est élue, **à la majorité**, Vice-Présidente.

Vote à main levée

Nombre de votants : 11	Dont présents : 11	Dont procuration : 0
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 1 Mme S. HALBOUT.

3. DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT DU CCAS ET A SON VICE-PRESIDENT

Considérant la nécessité de répondre rapidement à des demandes d'aides d'urgence, émanant de personnes en situation précaire ou des services sociaux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la Présidente ou la Vice-Présidente, pour la durée du mandat, à consentir une aide financière pour un montant maximum de **150 € par personne et par an**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance précédente, ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité des membres présents, régulièrement installés dans leurs fonctions à la suite du renouvellement du Conseil d'Administration.

5. MISE EN OEUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier

Considérant que le CCAS de Bergheim souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
après en avoir délibéré, à la majorité,**

- **DECIDE** de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer un contrat ou une convention de souscription entre le CCAS et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission » DOCAPOSTE FAST
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat de souscription entre le CCAS et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin.

Vote à main levée

Nombre de votants : 11	Dont présents : 11	Dont procuration : 0
Pour : 8	Contre : 0	Abstentions : 3 Mmes P. BECKER, E. DESAUGES et D. LEHMANN.

6. POINTS DIVERS**6.1. Attribution du titre de membre d'honneur**

VU le courrier adressé à Madame BRENDEL Marie-Antoinette en date du 22 mai 2026 relatif à la fin de mandature et au renouvellement du Conseil d'Administration le 27 mai 2026

VU la volonté du CCAS de reconnaître l'engagement et la contribution de personnes ayant œuvré de manière significative en faveur de l'action sociale locale

Considérant que la création d'un titre honorifique ne modifie pas la composition légale du Conseil d'Administration et n'emporte aucun droit de vote ni responsabilité administrative

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bergheim

- **DECIDE** d'instituer un titre de "membre d'honneur du CCAS de Bergheim", destiné à distinguer les personnes ayant rendu des services remarquables au CCAS ou à l'action sociale communale
- **ATTRIBUE** le titre de **membre d'honneur** à Madame **BRENDEL Marie-Antoinette**, en reconnaissance de son engagement et de sa contribution au service de la solidarité locale et ce depuis des décennies
- **PRECISE** que ce titre de membre d'honneur :
 - n'emporte **aucun droit de siéger** au Conseil d'Administration
 - n'ouvre **aucun droit de vote**
 - ne confère **aucune responsabilité administrative**
 - permet, à titre consultatif, d'être invitée à certaines actions, réunions ou événements du CCAS

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

6.2 Attribution de secours exceptionnels

VU la délibération n° 3 du 16 juillet 2021 autorisant la Présidente et la Vice-Présidente à consentir une aide financière pour un montant maximum de 150 € par personne

Le Conseil d'Administration prend acte de l'attribution de secours exceptionnels, accordés comme suit :

- Remise de deux bons d'achat alimentaire délivrés respectivement les 27/03 et 17/04/2026, pour la somme totale de 100 €. La Conférence Saint Grégoire de Ribeauvillé a également remis un bon d'achat d'une valeur de 50 €.
- Prise en charge partielle et exceptionnelle du solde restant dû de factures de périscolaire, d'un montant de 150 €, accordée en date du 27/04/2026. *Il est également précisé que la Conférence Saint Grégoire de Ribeauvillé a contribué au règlement de ces mêmes frais en prenant en charge une somme supplémentaire de 143.66 €. Par ailleurs, elle s'est engagée à apporter une aide pour le paiement de factures d'électricité impayées à hauteur de 281 €, ainsi qu'à accorder une avance remboursable de 281 € destinée à régler le solde restant dû. Elle est vivement remerciée pour ces participations, ainsi que pour son soutien et sa réactivité.*

6.3 Organisation de la fête des aînés

La fête des aînés aura lieu cette année le dimanche 22 novembre (fixée généralement le 3^{ème} dimanche du mois de novembre). Cette organisation fera l'objet d'une réunion du Conseil d'Administration au mois de septembre, voire au plus tard en octobre prochain. A noter : le traiteur de l'EIRL Jean-Marc WILLMANN, basé à Ribeauvillé (68), assurera le repas. Cette prestation a été confirmée par courriel en date du 7 avril dernier. *A suivre.*

6.4 Interventions

- La **Présidente** appelle les membres du CCAS à être attentifs aux personnes susceptibles de rencontrer des difficultés et les invite à orienter ces personnes vers le CCAS afin qu'une prise en charge puisse être envisagée. Elle souligne par ailleurs la qualité des relations entretenues avec les assistantes sociales, qu'elles soient anciennement ou nouvellement affectées, ce qui permet d'assurer un suivi efficace et coordonné des situations. Elle les remercie pour leur engagement et leur disponibilité au service des administrés.
- **Mme Marine STADLER** informe d'une évolution des critères d'attribution du dispositif « Ma Prime Adapt' » :
 - Pour les personnes de 60 à 69 ans sur conditions de GIR (1 à 3, à l'exclusion du GIR 4).
 - Pour les plus de 70 ans, sur conditions de GIR 1 à 4.
 - Pour les personnes en situation de handicap, bénéficiaire d'une PCH, justificatif d'incapacité (taux de 50% minimum).

Les personnes bénéficiant d'un dossier APA en GIR 4, peuvent demander des aides pour l'aménagement du domicile dans le cadre du dossier APA. Les personnes en GIR 5 et 6 doivent se mettre en lien avec leur régime de retraite.

A cette occasion, la Présidente rappelle que le Conseil d'Administration, en séance du 08/10/2025, a décidé de ne pas apporter de contribution complémentaire à ce dispositif (point n° 5).

- **Mme Christelle LASSIAT** rappelle que les travailleurs sociaux de l'action sociale de proximité, constituent le premier point d'entrée pour toute situation de vulnérabilité identifiée chez une personne, qu'elle soit d'ordre administratif, financier, psychologique ou liée à des difficultés dans la vie quotidienne.

Elle souligne l'importance du devoir de réserve concernant les points abordés dans le cadre des réunions du CCAS, rappelant que les informations échangées doivent rester strictement confidentielles.

Elle indique également que, dans le cadre des missions légales confiées au Département en matière d'action sociale, il appartient aux services sociaux :

- d'assurer l'accueil, l'évaluation et l'accompagnement des personnes en difficulté
- de mobiliser les dispositifs départementaux de protection, de soutien et d'insertion
- de coordonner les interventions avec les partenaires institutionnels et associatifs compétents.

Il est rappelé que l'exercice de ces missions implique une collaboration étroite, fondée sur :

- la concertation entre professionnels et services dont le CCAS
- le partage d'informations strictement nécessaires, dans le respect du secret professionnel partagé
- une transparence permettant d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'accompagnement.

Cette organisation garantit une prise en charge adaptée et sécurisée, conforme aux obligations légales du Département en matière de prévention, de protection et d'accompagnement des personnes en situation de fragilité,

qu'il s'agisse de difficultés psychologiques, financières, de situations de violence ou de toute autre forme de vulnérabilité.

Elle évoque la situation complexe de M. A., actuellement domicilié à Colmar (68) dans le cadre d'une colocation, et précise qu'il dispose des ressources financières nécessaires pour subvenir à ses besoins. La Présidente indique par ailleurs que l'intéressé contacte de manière récurrente les services de la mairie pour des motifs variés, générant une sollicitation régulière des agents municipaux.

S'agissant de la situation particulière de Mme P., il est indiqué que les assistantes sociales sont en capacité de lui apporter un soutien dans la construction d'un plan d'accompagnement adapté à ses besoins. Plus généralement, Mme LASSIAT informe que le dispositif d'aide à l'enfance du Département - *comprenant notamment les aides financières, l'accompagnement éducatif et les mesures de soutien aux familles* - peut être mobilisé lorsque l'évaluation de la situation en démontre la nécessité.

Autre sujet : les habitants peuvent se rendre à la Maison France Services de 68-Colmar (*en attendant l'ouverture de ce service à 68-Ribeauvillé, prévue pour le début de l'année 2027*). Pour rappel, France Services accompagne les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien : accès aux services publics, aide aux démarches en ligne, informations sur les droits, soutien aux formalités liées à l'emploi, à la santé, à la famille ou encore à la retraite.

Le Département accompagne les publics à chaque étape de la vie. A ce titre, il intervient notamment dans les domaines de la petite enfance et du vieillissement, en lien avec les structures du territoire, et participe à la mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'accompagnement. Il agit ainsi :

- en coordination avec les structures préscolaires et les modes d'accueil dédiés aux enfants
- en mobilisant les dispositifs d'aide et d'accompagnement à domicile, dans le cadre de l'aide à l'enfance ou afin de permettre aux personnes âgées ou en situation de perte d'autonomie de demeurer à leur domicile dans des conditions adaptées et sécurisées.

Par ailleurs, toute personne confrontée à une situation de danger ou de risque pour un mineur peut contacter le 119 « Allô Enfance en Danger », un numéro national gratuit et accessible 24h/24.

Sur interpellation de la Présidente, il est noté que la CcA n'intervient pas dans les demandes de titre de séjour, celles-ci relevant exclusivement de la compétence de la Préfecture, seule autorité habilitée à instruire, décider et délivrer les titres de séjour.

Question pratique : la secrétaire indique que le Conseil d'Administration se réunit en principe deux fois par an : une première séance au cours du premier trimestre, puis une seconde en septembre ou octobre. Afin de garantir la disponibilité des services de la CcA, il est demandé que les dates de ces réunions soient communiquées le plus en amont possible.

- **Mme Sidonie HALBOUT**, pour information, précise que seules deux communes du périmètre des seize communes de la Communauté de Communes de Ribeauvillé – Ribeauvillé et Bergheim - ont l'obligation réglementaire de disposer d'un CCAS, leur population étant supérieure au seuil des 2000 habitants.
- **M. François DUSSOURT** présente les actions menées par la Conférence Saint Grégoire de Ribeauvillé et Environs dans le cadre de l'action sociale, notamment par l'attribution d'aides financières destinées à soutenir les familles en difficulté (bons d'achat alimentaire, exceptionnellement aides pour des séjours scolaires, etc.), en coordination étroite avec les assistantes sociales ainsi qu'avec les CCAS de Ribeauvillé et de Bergheim.

Il précise également que la Conférence organise chaque année deux repas gratuits, ouverts à tous, avec ou sans inscription préalable le cas échéant. La soirée "Tartes flambées" se tiendra cette année le 6 juin à partir de 17h30 au Foyer Saint-Grégoire à Ribeauvillé. Comme chaque année, les CCAS sont chargés de relayer cette invitation aux personnes concernées.

Concernant M. I., la Présidente et M. DUSSOURT informent les assistantes sociales du comportement inadapté de cette personne, notamment du fait qu'il tend à solliciter ou à profiter financièrement de son entourage. Les services en prennent bonne note.

- **La Présidente et Mme Sidonie HALBOUT, Vice-Présidente** informent de la création d'une Commission Communale « Action Sociale et Accompagnement des Aînés », qui se réunira chaque trimestre. Cette commission aura pour principales missions :

- de développer des actions solidaires en faveur des personnes âgées du territoire
- d'accompagner les aînés dans leur vie quotidienne : mobilité, santé, maintien à domicile, accès aux services
- de lutter contre l'isolement social grâce à la mise en place d'animations, de visites, de temps conviviaux et de dispositifs de veille
- de renforcer l'efficacité des actions menées avec les partenaires locaux (CCAS, associations, services médico-sociaux)
- de recueillir les besoins exprimés par les habitants et adapter les dispositifs existants.

A cet effet, **Mme Gabrielle ROLLI** annonce la tenue de rencontres organisées par Atout Âge Alsace, offrant aux aînés des temps d'échange autour de thèmes variés de la vie quotidienne afin de favoriser le lien social et d'accompagner un vieillissement serein. Atout Âge Alsace réunit les caisses de retraite du régime général (CARSAT Alsace-Moselle), agricole (MSA Alsace) et complémentaire (Agirc-Arrco), engagées dans une offre commune dédiée au "Bien vieillir", en partenariat avec de nombreux acteurs locaux. L'association mène sur l'ensemble du territoire alsacien une politique de maintien de l'autonomie en proposant gratuitement des actions collectives multithématiques. Celles-ci s'articulent autour de trois axes : le bien-être, le bien-être corporel et la sécurité ainsi que le cadre de vie. Elles s'adressent aux retraités, préretraités et bénéficiaires d'une retraite progressive, afin de préserver leurs capacités et de soutenir leur autonomie.

D'autre part, **Mme Marine STADLER** souligne que le réseau APAMAD propose lui aussi un large panel d'activités favorisant le maintien du lien social, l'épanouissement personnel et la pratique régulière d'exercices adaptés.

A noter que **Mme Charlotte KNICHEL**, animatrice pour AMAELLES, encadre chaque mardi les séances de gymnastique Séniors organisées au centre sportif et culturel de Bergheim, offrant ainsi aux participants un rendez-vous hebdomadaire dédié au bien-être corporel et à la prévention de la perte d'autonomie.

- **M. Robert VOGT** sollicite la commune afin d'engager une réflexion sur la faisabilité de la création de places de stationnement PMR dans la Grand^e rue, actuellement dépourvue de tels aménagements. M. Christian BOHN, adjoint au maire chargé de la circulation, sera consulté à ce sujet. *A suivre.*

---oooOooo--.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 18 heures 40 minutes.

La secrétaire,
Sidonie HALBOUT



La Présidente,
Elisabeth SCHNEIDER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
C.C.A.S. DE BERGHEIM



**SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 27 MAI 2026**

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Présidente

Etaient présents :

Mesdames Elisabeth SCHNEIDER, Maire - Présidente du CCAS, Sidonie HALBOUT, Adjointe au Maire - Vice-Présidente, Patricia BECKER, Charlotte KNICHEL, Dominique LEHMANN, Gabrielle ROLLI, Estelle DESAUGES, Monsieur François DUSSOURT, Mesdames Viviane GENG, Laetitia NIEBEL, Monsieur Robert VOGT, Membres du CCAS.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Installation du Bureau	
2.	Election du Vice-Président	Approuvé à la majorité
3.	Délégation du pouvoir du Conseil d'Administration au Président du CCAS et son Vice-Président	Approuvé à l'unanimité
4.	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2026	Approuvé à l'unanimité
5.	Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Approuvé à la majorité
6.	Points divers :	
6.1	Attribution du titre de membre d'honneur	Approuvé à l'unanimité
6.2	Attribution de secours exceptionnels	
6.3	Organisation de la fête des aînés	
6.4	Interventions	

Liste publiée et date de mise en ligne le 02/06/2026

La Présidente, Elisabeth SCHNEIDER

